

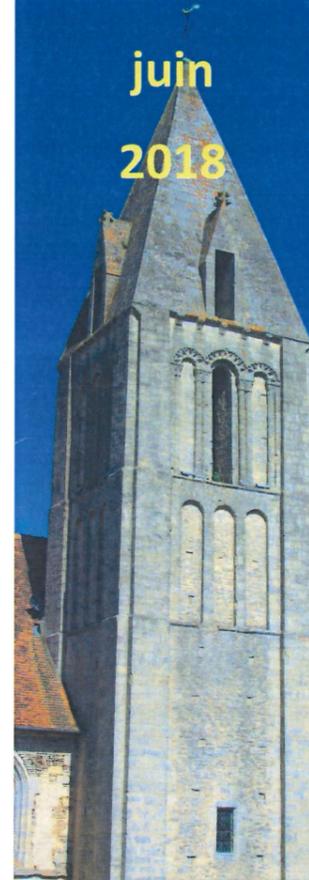
# ROSEL Infos

Journal  
d'information  
de ROSEL

N° 81

juin

2018



Directeur de la publication :  
Véronique MASSON

Réalisation :  
Danielle DUBERT  
Bernard LEMANISSIER  
Claude MARTIN  
Benoit MAUGER

Renseignements sur la publi-  
cation :

Tel.: 02 31 80 01.51  
Courriel :  
mairie-rosel@wanadoo.fr  
Site : www.rosel.fr

## Le Mot du Maire

Le premier trimestre a été marqué par le vote des budgets communaux par les conseils municipaux. Le conseil municipal de ROSEL s'est réuni le jeudi 23 mars pour approuver, à l'unanimité, le budget. Cette approbation formelle avait été précédée d'une commission plénière des finances où les conseillers municipaux ont pu discuter du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018.

Le budget primitif 2018 a été établi à partir des résultats de l'exercice 2017 qui se solde par un excédent cumulé de fonctionnement de 463 277.38€. L'excédent cumulé d'investissement est de 63 905.36€ ; après la prise en compte des restes à réaliser en recettes comme en dépenses, l'excédent cumulé d'investissement reporté s'élève à 61 874.56€.

Le budget primitif 2018 s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à 837 924.42 dont 655 676.42€ en fonctionnement et 182 248€ en investissement. A ce budget sont intégrés les excédents des années précédentes ainsi que les excédents du service assainissement : 128 126.65€ en fonctionnement et 80 676.12€ en investissement ; ces 2 sommes sont également inscrites en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

Ce premier semestre a aussi été consacré aux projets de travaux sur les bâtiments communaux. Les adjoints ont pris contact avec plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis sur les différents travaux envisagés.

Suite à la commission travaux du 17 mars, l'entreprise JEANNE de CAIRON a été retenue pour les travaux d'accessibilité extérieure de la mairie, l'entreprise SOREL de Eterville a été retenue pour les travaux d'accessibilité extérieure du cimetière.

Pour la remise en état de la façade de la mairie, ce sont l'entreprise MARIE de CLINCHAMPS-sur-Orne pour la remise en état des dessous de toit et l'entreprise GAUTIER de LASSON pour le revêtement de la façade qui feront les travaux.

La restauration de la cabine téléphonique sera faite par l'entreprise GAUTIER de LASSON pour la peinture extérieure et l'entreprise VILFEU pour l'aménagement intérieur. Ces travaux auront lieu au cours de l'année 2018.

Depuis le début d'année 2018, le conseil municipal réfléchit à un projet d'une nouvelle commune avec la commune de CAIRON. Ce projet émane de plusieurs constats : les municipalités ont eu l'occasion de travailler étroitement ensemble à l'époque de la communauté de communes « Entre Thue et Mue » et ce travail se poursuit au sein du syndicat Education, Enfance, Jeunesse. De plus, l'école de CAIRON est l'école de rattachement des enfants de ROSEL ce qui constitue un lien fort entre nos 2 communes pour tout ce qui concerne les services scolaires et périscolaires à disposition des enfants et des familles.

Nos deux communes sont limitrophes au niveau du bourg de ROSEL ainsi qu'au niveau du hameau de GRUCHY et, de ce fait, les Roseloises et les Roselois fréquentent les commerces de CAIRON et utilisent les services et équipements de la commune de CAIRON (bibliothèque, associations, manifestations culturelles...).

Enfin, les projets d'urbanisation des deux communes se développent dans un même secteur avec la volonté de créer une continuité entre les deux villages.

Trois groupes de travail issus des deux conseils municipaux ont été créés pour étudier les conditions de mise en place d'une commune nouvelle. Leurs réflexions ont porté sur la charte constitutive, la gouvernance et la fiscalité/finances.

Après les dernières réunions, les élus de CAIRON et ROSEL ont considéré que le projet devait être plus longuement mûri et qu'il convenait de remettre à plus tard la création d'une commune nouvelle CAIRON-ROSEL.

L'évolution de l'organisation des territoires et des modes de financement des collectivités, la représentativité au sein de la communauté urbaine, les demandes de la population en matière d'équipements et de services, nous amèneront nécessairement à repenser le devenir de notre commune avec toute liberté.

Bien à vous, Véronique MASSON.

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

## Conseil municipal du 30 novembre 2017

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE URBAINE AUPRES DE LA COMMUNE

Suite à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté urbaine Caen la mer et en application de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, il est apparu opportun dans le cadre d'une bonne organisation des services que l'établissement public de coopération intercommunale puisse mettre à disposition de la commune ses services pour l'exercice des compétences municipales.

A cet effet, une convention de mise à disposition de service doit être conclue entre la communauté urbaine et la commune afin de fixer les conditions de la mise à disposition :

- La définition d'un coût unitaire qui est calculé par grade et comprend les charges de personnel ainsi que les frais de fonctionnement de service estimés à 10% du montant total des frais de personnel,
- Les modalités de remboursement proposées sont basées sur des acomptes trimestriels et un solde en décembre, à l'exception de l'année 2017 où le remboursement s'effectuera en un seul versement.

Mme MASSON précise qu'il s'agit de l'agent communal qui a fait le choix d'être transféré à Caen la mer et qui est mis à disposition par la Communauté urbaine Caen la mer à raison de 21 % de son temps soit 340 heures, pour son activité « Entretien des bâtiments et autre missions communales ».

La convention précise que le coût pour la commune s'élève à 6 756.15 euros.

Adopté par Le conseil municipal,

### ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

Du fait de la création de la communauté urbaine et des nouvelles compétences transférées, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie, pour la deuxième fois, le 18 octobre 2017.

Pour la commune de ROSEL, le montant des transferts liés à ce rapport s'élève à 28 366 euros. Cette somme est ensuite déduite de l'attribution de compensation que la communauté urbaine versera ou appellera chaque année à la commune. En l'occurrence, pour la commune de Rosel, il s'agira d'un paiement à la Communauté urbaine puisque l'attribution de compensation est négative, la commune ayant transféré plus de charges que de produit de fiscalité.

Adopté par Le conseil municipal,

### INTEGRATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Lors de la clôture d'un budget annexe, les résultats budgétaires qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits doivent être repris par une délibération budgétaire dans le budget principal.

Le budget d'assainissement lors de sa clôture, du fait du transfert de la compétence à la Communauté urbaine Caen la mer, présentait en fonctionnement comme en investissement des résultats excédentaires.

En conséquence il convient de se prononcer sur la reprise de ces résultats :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	001 - Résultat	002- Résultat
COMMUNE	-61 380,56	+ 269 681,00
ASSAINISSEMENT	+ 80 676,12	+ 128 126,65
TOTAL REPRIS AU BUDGET PRINCIPAL	+ 19 295,56	+397 807,65

Les membres du conseil municipal espèrent pouvoir conserver une partie de cette somme pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

### INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

La communauté de communes Entre Thue et Mue a proposé un service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme (SIMAU) à ses communes membres depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, date à laquelle la DDTM a cessé d'instruire gratuitement pour les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants. Ce service est également unifié avec deux autres communautés de communes.

Compte tenu de la fusion d'Entre Thue et Mue et Caen la mer, la communauté urbaine propose donc un nouveau service à ses communes. Il est précisé que l'agent de la communauté de communes Entre Thue et Mue a été transféré à Caen la mer au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le service commun proposé par Caen la mer est très proche de ce que proposait le SIMAU. Les principales différences sont :

- le service ne propose pas l'accompagnement juridique, puisque ce service sera proposé par un autre service commun lié aux affaires juridiques, seulement un service de précontentieux.
- le calcul du coût du service est basé sur le nombre d'habitants (80 % du tarif) en intégrant une évolution possible seulement à la hausse en fonction de l'évolution de la population sur les trois dernières années (20 % du tarif).

Ainsi, le coût du service pour la commune est donc estimé à 1 255,74 euros. Pour information, le coût du SIMAU pour la commune en 2016 était de 1338,27 euros.

Mme MASSON précise que la convention est cohérente avec le transfert de la compétence PLU à la Communauté urbaine Caen la mer. A terme, les plans locaux d'urbanisme des communes feront l'objet d'un seul PLU intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

### DENOMINATION DES RUES

Vu le code général des collectivités territoriales, Considérant que des voies ou lieux publics de la commune de Rosel ne portent pas de nom, Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune,

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux trois rues du futur lotissement « Le Clos du Parc ».

Il est proposé les trois noms suivants :

- Rue des Rochambelles pour la rue principale.
- Rue Florence CONRAD, pour une des deux rues secondaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'ANIMATION AVEC LA COMMUNE NOUVELLE DE ROTS

Les communes de LASSON et de ROSEL ont acquis conjointement, par acte authentique en date du 23 juin 1960, un bien immobilier sis sur une parcelle cadastrée 356AC73 « Le Marais », à LASSON, d'une superficie de 60 ares. La commune de LASSON a créé, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une commune nouvelle avec les communes de ROTS et SECQUEVILLE EN BESSIN, dénommée commune nouvelle de ROTS. Cette dernière étant régulièrement constituée, elle se substitue à la commune historique de LASSON dans tous les actes juridiques antérieurs.

ROSEL et ROTS sont donc désormais conjointement propriétaires de l'ensemble immobilier, sis sur ledit terrain de 60 ares, comprenant :

- Un centre d'animation (ancienne école) dont la surface hors-œuvre nette avec le préau est de 434,40 m<sup>2</sup>,
- Un logement d'une superficie de 90,90 m<sup>2</sup> comprenant trois chambres, une cuisine, une salle de séjour, des WC, une salle de bain et un garage,
- Une cour avec revêtement goudronné de 700m<sup>2</sup> et un terrain aménagé de 346 m<sup>2</sup>.

La commune nouvelle de ROTS a un projet de réhabilitation du centre d'animation et souhaite donc pouvoir disposer des locaux.

La convention prévoit que les habitants et associations de ROSEL pourront toujours accéder au centre d'animation durant le temps de la mise à disposition aux mêmes conditions qu'actuellement. La mise à disposition serait réalisée à titre gratuit et la commune nouvelle de ROTS assumerait l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

La mise à disposition serait d'une durée de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

### DISSOLUTION DU SYNDICAT DE GESTION DU CENTRE D'ANIMATION LASSON - ROSEL

Vu la délibération n° 42/2017 du Conseil Municipal du 30 novembre 2017, Madame le maire a signé la convention de mise à disposition du centre d'animation avec la commune nouvelle de Rots.

Dans ce cas, le syndicat de gestion du centre d'animation intercommunale Lasson - Rosel n'a plus d'objet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

La communauté urbaine souhaite accompagner les communes membres dans l'exercice de leurs compétences. Dans ce cadre, elle leur propose notamment des groupements de commandes qui permettent de réduire les coûts, d'améliorer la qualité technique des prestations et de mutualiser les procédures de consultation. Les secteurs concernés sont à ce jour :

- Les bâtiments et équipements. Ces contrats portent sur les prestations récurrentes dans des domaines relatifs aux opérations de contrôle, vérification, maintenance réglementaire et fonctionnelle des installations de bâtiments ou d'équipements.
- Les technologies de l'information et de communication. Ces contrats pourront porter sur l'achat de papier, l'acquisition de matériel et de logiciel, des prestations de services informatiques / télécommunications.

Pour renouveler les marchés existants, mettre en œuvre les nouveaux, et afin de simplifier les démarches administratives, il est proposé de signer deux conventions générales (une pour "bâtiments et équipements" et une pour le « domaine des technologies de l'information et de la communication ») qui permettront ensuite aux communes de pouvoir participer à tel ou tel marché en fonction de leurs souhaits et de leurs besoins, sans avoir aucune obligation de départ.

Ces conventions se substitueront aux conventions existantes pour les marchés concernés. Leur signature entraînera la résiliation des conventions de groupements de commandes préexistantes, les marchés en cours passés sur le fondement de ces conventions étant cependant maintenus jusqu'à leurs termes.

Pour sa part, la communauté urbaine délibérera au bureau communautaire du 25 janvier 2018, Caen la mer assurant le rôle de coordinateur et devant normalement délibérer dans les derniers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

**Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus sur le site [www.rosel.fr](http://www.rosel.fr).**

### CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT INTERCOMMUNALE - MODALITES DE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE AUX COMMUNES MEMBRES

L'article L. 331-1- du code de l'urbanisme prévoit, pour les communes et les intercommunalités, la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement en vue de financer les actions et opérations en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire.

La taxe d'aménagement constitue ainsi, non seulement un levier pour le financement des équipements, mais également une opportunité dans la stratégie de l'aménagement du territoire à l'échelle communautaire. Du fait de la création de la Communauté urbaine et du transfert de la compétence PLU, la taxe d'aménagement est désormais perçue par Caen la mer.

Par délibération du 23 novembre 2017, la Communauté urbaine a instauré un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5 % sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Communauté reversera, à la commune de Rosel, 75 % du montant de la taxe d'aménagement qu'elle a perçu sur toutes les opérations soumises au régime des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le versement se fera deux fois par an (juin et octobre) pour une durée de trois ans. M. DELALANDE demande une fiche technique pour comprendre le calcul de la taxe d'aménagement. Le conseil municipal sera vigilant sur les éventuels « abris de jardins ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

### SERVICE COMMUN ETUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

La Communauté urbaine de Caen la mer propose à toutes les communes un service commun dédié aux études juridiques et contentieux.

Ce service peut intervenir sur les domaines suivants :

#### Conseil juridique :

- Apporter une expertise juridique sur les demandes écrites qui lui seront adressées en vue d'aider la Commune dans ses prises de décisions. Lorsqu'il n'y a pas de caractère de confidentialité, les réponses apportées sont mises à disposition des membres du service.
- Apporter une assistance dans la rédaction d'actes juridiques des Communes (conventions, règlements communaux ...).
- Constituer une base de données de modèles de documents (conventions, arrêtés, délibérations, ...) accessibles aux communes membres

#### Contentieux :

- Apporter son assistance dans le cadre des procédures précontentieuses : Analyse des risques et conseil le cas échéant sur le retrait de l'acte contesté (3 mois pour les autorisations droits des sols, 4 mois pour les autres)
- Rédaction des réponses aux recours gracieux- Gérer et suivre les contentieux des communes (rédaction de mémoires et représentation de la commune en justice par le service commun, -constitutions de partie civile ou suivi des dossiers externalisés auprès d'avocats désignés après consultation effectuée par le service commun et dont les honoraires sont réglés par la Commune)

- Assurer une veille juridique

#### Formation :

Proposer des sessions de formations et d'information sur des sujets juridiques :

- Les règles d'occupation du domaine public
- Les pouvoirs de police du Maire
- La communication en période préélectorale

Le service ne pourra pas intervenir sur les domaines suivants :

- l'expertise en matière d'assurance et de commande publique.
- un contrôle de légalité systématique des actes passés par les communes.
- l'exécution financière afin de régler les prestataires le cas échéant désignés.

En fonction du nombre de communes adhérentes au service, le coût pour la commune serait d'environ 1 600 à 1 700 euros.

Mme MASSON précise deux points :

- cette assistance peut être utilisée quel que soit le type de conflit
  - le service juridique pourra également intervenir dans le conseil auprès de la commune en matière juridique
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

### AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER EN L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 de la commune de Rosel sera voté avant le 15 avril 2018. En attendant ce vote, le maire peut engager et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de 100 % des dépenses réelles mandatées en 2017. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget 2018.

De plus, il est nécessaire d'autoriser le maire à engager la somme de 974,93 euros pour le logiciel informatique sur le chapitre 20 : Immobilisation corporelle - 2051 : concessions et droits similaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

## POINT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### 1- Dépenses en investissement

Les dépenses s'élèvent à 52 325,10 € et les recettes à 115 973 €, soit un solde de 63 648 €, y compris l'excédent du service assainissement de 80 676 €, excédent qui peut être reversé à la communauté urbaine Caen la Mer.

### Travaux effectués en 2017 :

- L'isolation et la mise en accessibilité de la mairie
- Les travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales rue Jardin Cèleri
- La mise en accessibilité du presbytère

### 2- Dépenses en fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 190 673 € et les recettes à 647 241 €, soit un excédent de 456 567 € y compris l'excédent du service assainissement de 128 126 €, excédent qui peut être reversé à la communauté urbaine Caen la Mer. Les dépenses ont été quasiment conformes aux prévisions. La commission finances détaillera précisément les différents chiffres.

## QUELQUES REFLEXIONS SUR LES TRAVAUX ET ACHATS A PREVOIR EN 2018

### Travaux sur les bâtiments

- Mise en accessibilité de l'entrée du cimetière rue de l'église (en attente de devis)
- Mise en accessibilité de l'entrée de la mairie (rénovation de la façade, rampe d'accès, espaces verts)
- Rénovation de la façade de la mairie
- Aménagement de la cuisine du presbytère : lave-vaisselle, four (subvention européenne : LEADER)
- Rénovation de la cabine téléphonique (subvention européenne : LEADER) pour faire une boîte à livres
- Achat d'un meuble pour la salle du conseil

### Travaux d'entretien

- Couvreur (garage)
- Luminaire à changer (salle du presbytère)
- Problèmes d'étanchéité des vitraux de l'église
- Maçonnerie (mairie)

### Travaux voirie / espaces verts

- Travaux sur le réseau d'eau potable chemin Francis Russel, suivi de travaux de voirie et de gestion de l'eau pluviale (du 5 février au 5 mars 2018)
- Réaménagement des espaces verts de la mairie
- Réaménagement des espaces verts de l'ancien cimetière

### Idées soumises au conseil pour les investissements

- Effacement des réseaux
- Miroirs dans les endroits dangereux où la visibilité est réduite surtout pour le carrefour en venant de Rots
- Voirie au niveau du Hameau de Buron. Les travaux pourraient être pris en charge par le Département.
- Aménagement des espaces verts de l'ancien cimetière suite à la réglementation zéro pesticides (mettre éventuellement des dalles en béton). Pour ce point, une commission travaux est à fixer.
- Au niveau du Chemin du Ricaras, une haie risque de disparaître. Celle-ci ne doit pas être détruite pour qu'elle continue à jouer son rôle de prévention contre les inondations. Il serait judicieux de préserver les haies pour l'environnement
- Le nouveau lotissement aura-t-il un impact sur le niveau du débit internet sur l'ensemble de la commune ? Le conseil municipal espère une amélioration.

## AVENANT A LA CONVENTION PRESENCE VERTE SYSTEME D'ALERTE POUR PERSONNES ISOLEES

Madame le Maire rappelle qu'une convention de partenariat avec « Présence verte » a été établie permettant ainsi une prise en charge partielle des frais de dossier par la commune pour toutes personnes isolées qui souhaitent bénéficier du système d'alerte à leur domicile, dans le cadre d'accidents de santé ou autres.

Un avenant à cette convention est proposé intégrant une offre de bienvenue 2018 (remise de 5€/mois pendant 6 mois) pour tout nouvel abonné à l'offre Acti'zen résidant dans la commune de ROSEL (offre valable jusqu'au 31 décembre 2018).

Mme MASSON précise que les frais d'installation et la mise en service sont gratuits. Cependant, il faut prévoir 24.90 € pour un abonnement mensuel de base avec une remise de 5€ par mois pendant les six premiers mois pour tout contrat entre le 01/01/2018 et le 31/10/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

Il semblerait que les travaux de la RD126 soient prévus à Gruchy. La route entre Rosel et Gruchy est très dangereuse. Des mesures préventives doivent être prises pour éviter un accident grave.

## Conseil municipal du 22 mars 2018

### VOTE DU COMPTE DE GESTION DU CCAS

Suite à la délibération du conseil municipal n° 33/2017 votée le 28 septembre 2017 décidant la dissolution du centre communal d'action sociale de ROSEL à compter du 31 décembre 2017, l'actif et le passif doivent être repris par le budget principal de la commune ainsi que les résultats 2017 du compte de gestion établi par la trésorerie de Caen Orne et Odon et ceux du compte administratif dressé et présenté par le maire de Rosel.

Madame MASSON expose les dépenses, elles proviennent du compte « fêtes et cérémonies » pour 4 883.94€ avec comme principale dépense le repas des anciens. La somme restante, 1376€ correspond aux subventions versées à l'ADMR (association départementale de l'aide en milieu rural), L'AIAE (l'association intercommunale de l'aide à l'emploi, et L'AIVA (l'association intercommunale du voyage des anciens). Les recettes sont une subvention de la commune au CCAS de 4 500€.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du CCAS de ROSEL, établi par Madame GAILLARD-PRETI de la trésorerie de Caen Orne et Odon qui présente les résultats suivants :

RESULTAT CCAS 2017	
EXERCICE 2017	
SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
-	4 500,00
-	6 259,94
-	- 1 759,94

RESULTAT DE CLOTURE CCAS		
EXERCICE 2017		
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
-	-	-
3 811,00	- 1 759,94	2 051,06
3 811,00	- 1 759,94	2 051,06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

Le maire de ROSEL présente les comptes du centre communal d'action sociale de l'année 2017 qui sont identiques à ceux de la trésorerie de Caen Orne et Odon

RESULTAT DE CLOTURE CCAS		
EXERCICE 2017		
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
-	-	-
3 811,00	- 1 759,94	2 051,06
3 811,00	- 1 759,94	2 051,06

Si le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 établi par le maire de ROSEL, la somme de 2 051,26 € sera intégrée au résultat de la commune de ROSEL.

Le maire, Président du CCAS, sort de la salle afin que le premier adjoint au maire puisse solliciter le vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

#### AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE DU CCAS

Conformément à la décision du conseil municipal n° 33- 2017 et suite à l'approbation du résultat du compte administratif 2017 du CCAS, le maire propose d'intégrer le résultat du CCAS au budget principal de la commune de ROSEL, soit un montant de 2 051,06 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

#### COMPTE DE GESTION 2017

Le maire présente le compte de gestion 2017 établi par Madame Gaillard-Préti de la trésorerie Caen Orne et Odon et rappelle que par délibération n° 44-2017 du 30 novembre 2017, le conseil a clôturé le budget annexe assainissement qui présentait des résultats excédentaires et qui ont été intégrés au budget principal

	COMMUNE DE ROSEL		
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	94 904,01	253 458,41	348 362,42
DEPENSES	52 325,01	190 040,10	242 365,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>42 579,00</b>	<b>63 418,31</b>	<b>105 997,31</b>

	RESULTATS D'EXECUTION 2016	PART AFFECTEE A L'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT ASSAINISST 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 61 380,56	-	42 579,00	80 676,12	61 874,56
SECTION DE FONCTIONNEMENT	331 061,92	- 61 380,56	63 418,31	128 126,65	461 226,32
	269 681,36	- 61 380,56	105 997,31	208 802,77	523 100,88

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le maire de ROSEL présente les comptes de la commune de l'année 2017 qui sont identiques à ceux de la trésorerie de Caen Orne et Odon puis sort de la salle afin de laisser le premier adjoint solliciter l'approbation du conseil municipal.

Retour du maire dans la salle qui propose au conseil municipal d'intégrer le résultat 2017 excédentaire du CCAS d'un montant de 2 051,06€ en fonctionnement.

Le résultat de la commune de ROSEL se chiffrerait ainsi :

	RESULTATS D'EXECUTION 2016	PART AFFECTEE A L'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT ASSAINISST 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017	INTEGRATION DU RESULTAT DU CCAS	RESULTAT DEFINITIF
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 61 380,56	-	42 579,00	80 676,12	61 874,56	-	61 874,56
SECTION DE FONCTIONNEMENT	331 061,92	- 61 380,56	63 418,31	128 126,65	461 226,32	2 051,06	463 277,38
	269 681,36	- 61 380,56	105 997,31	208 802,77	523 100,88	2 051,06	525 151,94

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Constat des restes à réaliser 2017

- Section investissement dépenses : 3 469.64 €

- Section investissement recettes : 5 500,44 €

Répartition du résultat cumulé 2017 :

- Section fonctionnement : excédent antérieur reporté 002 recettes : 463 277,38 €

- Section investissement : solde d'exécution positif reporté 001 recettes : 61 874,56€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

#### BUDGET PRIMITIF 2018

Les principaux travaux prévus pour 2018 sont l'accessibilité extérieure de la mairie et du cimetière, la rénovation de la cabine téléphonique, la réfection de l'enduit du mur arrière du presbytère se retrouvent en investissement.

Aussi nous retrouvons la somme de 80 676.12€ l'excédent d'investissement du service assainissement.

En fonctionnement, le budget 2018 se calque sur les dépenses 2017. S'ajoute 128 126.65€ correspondant à l'excédent de fonctionnement du service assainissement.

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses de la section d'investissement à la somme de 182 048 € et à la somme de 669 877 € en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

#### VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Il est proposé aux conseillers municipaux de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,44%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

**VOTE** les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe d'habitation : 8,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,44%

**AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Suite à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté urbaine Caen la mer et en application de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, il est apparu opportun dans le cadre d'une bonne organisation des services de maintenir un relai de proximité assuré par des agents communaux au profit de la communauté urbaine.

A cet effet, une convention de mise à disposition de service doit être conclue entre la commune et la communauté urbaine pour fixer notamment les conditions de remboursement de la mise à disposition du service. Chacune des parties se doit de délibérer pour assurer la mise en œuvre de cette convention.

Ainsi, le projet de convention-type figurant en annexe précise notamment les conditions d'application des mises à disposition de service suivantes :

- la définition du coût unitaire calculé par référence au grade et au taux d'emploi des agents concernés,
- les modalités de remboursement proposées sont fixées en un seul versement annuel,

cette convention a une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Son renouvellement s'effectuera par délibération du conseil municipal après ajustement des besoins au regard des nouvelles organisations proposées. Ainsi, l'objectif est que le relais de proximité sur le territoire de la communauté urbaine soit assuré par ses propres moyens sans recours au service des communes d'ici 2020.

Pour la commune, la mise en place du secteur et l'arrivée d'un correspondant administratif en janvier 2018 permet de ne plus avoir recours au service municipal.

Une fiche recensant les besoins de services est établie et jointe en annexe. Le montant pour la commune en 2016 s'élève à 930 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

## UBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE
APE CAIRON	250,00 €
Association MUE'SIQUE	900,00 €
JUNO	100,00 €
COMITE DES FETES L / R	900,00 €
Comité de jumelage	900,00 €
Association MUSE	600,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	80,00 €
Association multi-activités	600,00 €
Banque alimentaire	500,00 €
Association des anciens du canton	280,00 €
ADMR	200,00 €
JUNO	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 310,00 €</b>

## EMPLACEMENT RESERVE N° 2 DU PLU

La société SARL HOLDING GB, représentée par Monsieur Gilles BELLET, déposera prochainement un permis d'aménager sur les communes de CAIRON et ROSEL (sur la parcelle cadastrée section AH 74p de la commune de ROSEL, située sur une zone classée AU1 au PLU).

La commune a inscrit dans son PLU un emplacement réservé n° 2 dont la destination est la création de voie. Cet emplacement réservé est au bénéfice de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

## DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE ET DE LA MAIRIE

La commune de ROSEL doit terminer en 2018 la mise en accessibilité du cimetière et de la mairie inscrits à l'AD'AP. Cette dépense est estimée 31 000 euros HT et peut être subventionnée dans le cadre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

## DEMANDE DE DOTATION AU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE ET DE LA MAIRIE

La commune de ROSEL doit terminer en 2018 la mise en accessibilité du cimetière et de la mairie inscrits à l'AD'AP. Cette dépense est estimée 31 000 euros HT et peut être subventionnée dans le cadre de la DSIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

## AUGMENTATION DU VOLUME DES CHARGES TRANSFEREES

L'évaluation des transferts de charges liés à la création de la communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a été réalisée sur la base des données issues de l'étude KPMG dont les résultats proviennent des éléments recueillis à partir de l'analyse des derniers comptes administratifs de notre commune.

Par délibération en date du 08 juin 2017, le conseil municipal a pris la décision d'augmenter le volume des charges transférées au regard de la programmation des opérations en voirie et espaces verts, portées désormais par la communauté urbaine. Cette hausse a donc été prise en compte dans le calcul du montant qui nous a été notifié.

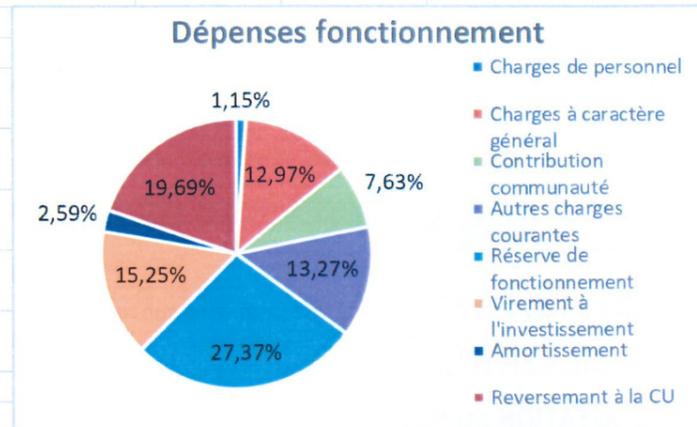
Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la décision d'abandonner la référence à la moyenne des derniers comptes administratifs a eu pour conséquence d'introduire une méthode d'évaluation dérogatoire retenue par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et une "révision libre" de l'attribution de compensation.

Ainsi, la procédure dite de "révision libre" de l'attribution de compensation (AC), doit faire l'objet d'une adoption à la majorité des 2/3 par le Conseil communautaire et être également adopté par chaque commune intéressée à la majorité simple, en tenant compte du rapport de la CLECT (cf article 1609 nonies C point V 1° bis du CGI).

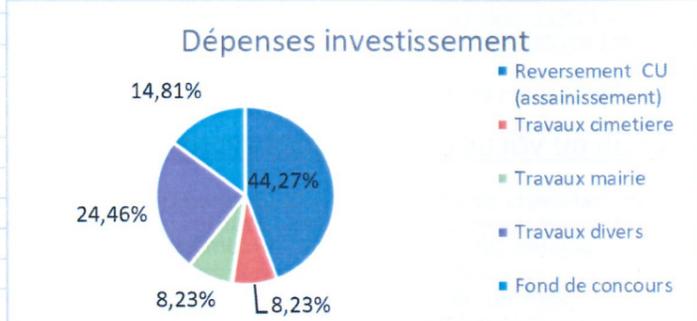
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

# Le budget

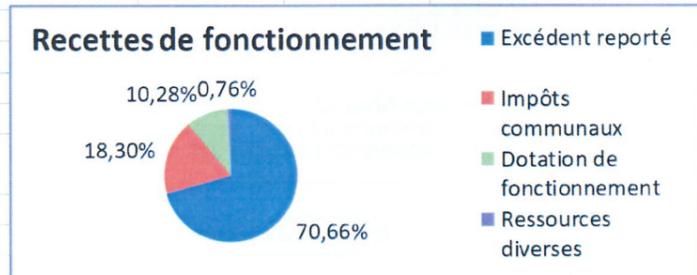
DEPENSES		
Fonctionnement	%	655 676,00 €
Charges de personnel	1,15%	7 550,00 €
Charges à caractère général	12,97%	85 050,00 €
Contribution communauté	7,63%	50 000,00 €
Autres charges courantes	13,27%	87 000,00 €
Réserve de fonctionnement	27,37%	179 439,00 €
Virement à l'investissement	15,25%	100 000,00 €
Amortissement	2,59%	17 010,00 €
Reversement à la CU	19,69%	129 126,00 €



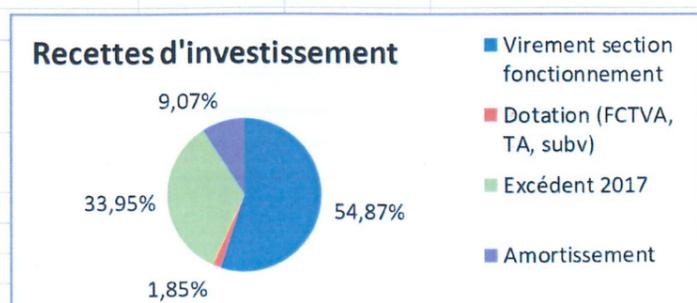
Investissement		
	%	182 248,00 €
Reversement CU (assainissement)	44,27%	80676
Travaux cimetiére	8,23%	15000
Travaux mairie	8,23%	15000
Travaux divers	24,46%	44572
Fond de concours	14,81%	27000



RECETTES		
Fonctionnement	%	655 676,00 €
Excédent reporté	70,66%	463 277,00 €
Impôts communaux	18,30%	120 000,00 €
Dotations de fonctionnement	10,28%	67 400,00 €
Ressources diverses	0,76%	4 999,00 €



Investissement		
	%	182 248,00 €
Virement section fonctionnement	54,87%	100 000,00 €
Dotations (FCTVA, TA, subv)	1,85%	3 363,44 €
Excédent 2017	33,95%	61 874,00 €
Amortissement	9,07%	17 010,00 €



## Le compte administratif 2017 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes 2017	253 458.41€	Recettes 2017	114 199.12€
Dépenses 2017	190 040.10€	Dépenses 2017	52 325.01€
Résultats 2017	63 418.31€	Excédent de Reste à réaliser	2 030.80€
Résultat Assainissement	128 126.65€	Excédent 2017	42 579.00€
Résultat CCAS	2 051.06€	Résultat Assainissement	80 676.12€
Excédent 2016	269 681.36€	Déficit 2016	61 380.56€
Excédent cumulé	463 277.38€	Excédent cumulé	63 905.36€

### Affectation des résultats 2016 :

Il ressort un excédent de la section de fonctionnement de 63 418.31€, en augmentation par rapport à 2016 dû à une bonne maîtrise des dépenses, à l'intégration à la communauté urbaine (prise en charge de la cotisation au SDIS (10 000€) par la CU, à l'augmentation des recettes).

En section d'investissement dépenses, nous retrouvons les travaux liés à l'accessibilité : 14 689.26 pour le presbytère et 28 814.75€ pour les travaux de la mairie (accessibilité et isolation).

A ces résultats sont compris, en fonctionnement, le résultat du service assainissement (service transféré à la communauté urbaine) pour 128 126.65€ et le résultat du CCAS (dissolution du CCAS et intégration dans le budget général) pour 2 051.06€.

En investissement, est inclus l'excédent du service assainissement pour 80 676.12€.

Après avoir entendu et voté le compte administratif, le conseil décide, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent à reporter en fonctionnement recettes (compte 002) : 463 277.38€

Excédent à reporter en investissement recettes (compte 001) : 61 874.56€

### Le budget primitif 2017 :

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de 655 676.42 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 182 248.00 € en dépenses et en recettes.

#### Les dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement seront affectées à :

- Travaux de rénovation de la cabine téléphonique 5 000 € (Subventionnés à 80% par LEADER (subvention européenne)
- Travaux de mise en accessibilité extérieur de la mairie 15 000€ (Subventionnés à 30% par l'état)
- Travaux de mise en accessibilité extérieur du cimetière 15 000€ (Subventionnés à 30% par l'état)
- Reversement à la CU de l'excédent d'investissement 80 676.12€ du service assainissement
- Fond de concours versé à la CU pour les travaux de voirie 27 000€.

#### Les recettes d'investissement :

Au-delà de la Taxe d'Aménagement, des dotations diverses, l'essentiel des recettes (100.000 €) sera prélevée sur la section dépenses de fonctionnement.

#### Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses prévues pour l'année 2018 stationnaire à celui de l'année 2017.

Nous retrouvons la cotisation au SIVOM « Education, Enfance, Jeunesse » pour 63 986.50€, sont aussi inscrites les cotisations concernant la mutualisation administrative du poste de secrétaire de mairie pour 2017 et 2018 environ 28 000€, les cotisations au service instruction des documents d'urbanisme pour 2017 et 2018 environ 5 000€, l'attribution de compensation versée à la CU pour environ 50 000€, ainsi que le reversement à la CU de l'excédent d'investissement du service assainissement pour 129 626.65€.

#### Les recettes de fonctionnement :

Les dotations forfaitaires (Etat) sont en la baisse (5 000€) due à la part croissante donnée aux communes nouvelles. Les contributions directes composées de la Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ont été votées à l'unanimité aux mêmes taux que les années précédentes, soit :

Taxe d'Habitation :	8,63%
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	21,54%
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	22,44%

## Le Comité de jumelage

### Le comité de jumelage en visite à Goodleigh.

Du 27 au 30 avril, nous avons rendu visite à nos amis de Goodleigh. Nous étions 28 à faire le voyage, dont 9 enfants.



Comme toujours nos "jumeaux" nous avaient préparé une balade très originale pour le samedi : un circuit au Nord de l'Exmoor en train à vapeur, avec pique-nique à l'intérieur du wagon qui nous était réservé. Un arrêt en route, à Watchet, petite ville autrefois industrielle où nous avons découvert les vestiges de son chemin de fer minier et de ses moulins, ainsi qu'un petit musée où l'histoire du village commençait par une collection de fossiles. Puis, au terminus, la station balnéaire de Minehead, des jeux étaient prévus sur la plage, pour petits et grands. Le retour se faisait en car, au cœur d'un paysage magnifique, très bucolique. Heureusement, s'il ne faisait pas chaud, nous n'avons pas eu la moindre goutte de pluie durant notre séjour.

Le dimanche se passait avec les familles d'accueil, donc à chacun son programme. Le soir nous rassemblait autour d'un repas concocté avec des produits du Devon exclusivement. Et la soirée se terminait par des jeux ; nos Anglais sont très dynamiques et inventifs en ce domaine, et ils associent toujours les enfants.

En résumé, un voyage très agréable. L'accueil des Anglais est toujours très chaleureux. Et nos enfants ont bien profité du séjour.



A nous, maintenant, de leur préparer pour l'an prochain une réception digne de l'occasion : nous fêterons en 2019 le quarantième anniversaire du jumelage !

Le comité de jumelage organise pour le 29 septembre 2018 une sortie culturelle dans la Manche, en car.

Nous visiterons, à Hauteville la Guichard, le Musée Tancrede. Nous y découvrirons l'histoire de ces Normands qui ont conquis la Sicile et en ont fait un des plus brillants royaumes de la Méditerranée au XIIe siècle. Puis nous irons à Lessay pour admirer sa magnifique abbaye romane. L'après-midi, nous nous rendrons dans la Hague pour visiter le jardin botanique de Vauville, avant de revenir sur Rosel et Lason en faisant le détour par Goury et Port Racine.

Repas de midi et tarif sont encore à l'étude. Tous les renseignements vous seront communiqués avant la fin du mois de juin.

**Mais dès maintenant, pensez à réserver votre journée.**

## Le Comité des fêtes



# Fête

Terrain des sports du Centre  
d'animations de Lason - Rosel

# de l' Eté

## Samedi 23 JUIN

Apéritif offert par le Comité des Fêtes à 19h30.  
Feu d'artifice à 23h30. Bal et animations jusqu'à 1h.

Apportez votre pique nique,  
des barbecues sont à disposition.  
Sur place : frites, buvette.

Le nombre de places est limité,  
une réservation est obligatoire

avant le 19 juin :

Tél : 07.82.91.62.15

## Association Multi-activités

Les dernières actualités en images

### La sortie à Flamanville



### Le tournoi annuel de pétanques



## Concert à l'église de Rosel

**MINI CONCERT « LE VOYAGE DES TROUBADOURS » 3 MUSICIENS, 34 INSTRUMENTS**

**Elsa FRANK, Stephane TAMBY, Jérémie PAPASERGIO.**

**LA CHORALE DE L'ESPACE 14 de CAEN « VOYAGES EN EUROPE »**

**Direction Jean-Pierre DUBERT**

Ce fut un après-midi inoubliable, la petite église de Rosel accueillait des artistes de renommée mondiale avec trois instrumentistes de l'orchestre du Conservatoire de Caen.

Puis ce fut le tour de la chorale de l'Espace 14 de Caen qui nous a charmés avec un excellent programme nous emmenant en France, Allemagne, Russie et Italie.

L'après-midi s'est terminé par le verre de l'amitié sur le parvis de l'Eglise.

Tout a commencé le 01 juin 2017, toutes les communes de la CU étaient invitées par Caen-la-Mer à un « séminaire culture » dans les magnifiques bâtiments de l'abbaye d'Ardenne qui accueille depuis plusieurs années déjà l'«IMEC».

Toutes les structures de la culture de la Communauté urbaine étaient représentées. Matinée de présentations et de tables rondes où l'on a pu découvrir ce que chacun faisait, enfin les « externalisations », notamment les « mini concerts » du Conservatoire associant les enfants des écoles.

Un casse-croûte champêtre dans les jardins nous fut offert, animé par les musiciens du Conservatoire.

L'après-midi fut consacré aux visites personnalisées, par groupe de trois on a pu rencontrer chaque organisme, c'est ainsi que fut déposée la candidature de Rosel qui a été acceptée quelque temps plus tard bien que ne remplissant pas tous les critères ! Nous en avons profité pour programmer la visite du Musée de Normandie du dimanche 10 juin 2018, pour la journée des « Séniors ».

L'aventure commença par la venue de deux musiciens à l'école élémentaire de Cairon, où sont scolarisés nos petits Rosellois. Toute une matinée à recevoir 121 élèves, à leur présenter une dizaine de très anciens instruments. Ils ont ainsi découvert les « cornes », « flûtes à bec », « hauts-bois renaissance » et « serpent » (le premier à l'applaudimètre).

La démonstration s'est terminée par une belle et grande ronde médiévale sur la pelouse sous un radieux soleil normand. Directrice, Professeurs et écoliers étaient ravis et ... prêts à recommencer l'an prochain.

Merci (ssss) aux Caironnais : édiles, enseignants et personnels techniques, aux musiciens et à toute l'équipe du Conservatoire, à la chorale de l'Espace 14 et à ceux qui m'ont donné un coup de main, pour leur aide efficace, leur participation enthousiaste et l'excellence de leurs prestations.

## Association Mue'sique

La saison 2017-2018 va bientôt s'achever. Mais, pour bien la terminer, Mue'sique donne plusieurs rendez-vous musicaux à ses adhérents, et aussi à tous les habitants des communes situées près de la Mue ou de la Thue.

La première des manifestations est la soirée Mue'sique qui se déroulera le Samedi 26 Mai à 20H00 à la Salle des Tilleuls de CAIRON. Un programme musical sera proposé par les Elèves, les Ateliers, Jazz et Traditionnel, et les Professeurs. L'entrée y sera gratuite.

Les ateliers participeront à des événements, notamment à une journée musicale à Ouistreham le Dimanche 3 Juin, durant laquelle les membres de l'atelier Jazz interpréteront des reprises du répertoire de David BOWIE. Ensuite, comme chaque année, Mue'sique organisera les auditions de fin d'année le 5 et 8 Juin à Rots-Lasson et à Rosel. Les horaires et les programmes seront consultables sur notre site <http://mue-sique.blogspot.fr/>

Enfin, le Samedi 23 Juin, l'association Mue'sique participera à la Fête de la Musique à CAIRON organisée pour la première fois par le Comité de Fêtes.

CONVENTION BAS-NORMANDE DE JONGLERIE ET MONOCYCLE

# TARTAJONGLE

L'ORGUEILLEUSE

24-25-26 AOÛT 2018

## BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE (14)

TARIF: PARTICIPATION LIBRE

INITIATION WORKSHOPS SPECTACLES

POUR TOUT PUBLIC. AMATEURS. INITIES ET CURIEUX...

convention-tartajongle.org

Thue et Mue

seej

graphisme: yoy. youme@univie.com

Les 24, 25 et 26 août à Bretteville l'Orgueilleuse aura lieu la convention Bas-Normande de jonglerie et activités circassiennes.

Lors de cet événement ouvert à tous et rassemblant des amateurs passionnés, des artistes, vous pourrez vous initier à la pratique de la jonglerie, de l'équilibre sur objets.

Les ateliers auront lieu le samedi de 10h à 12h puis de 14h à 17h et seront ouverts à tout public à partir de 5 ans.

Un atelier pour les plus petits (à partir de 3 ans) sera proposé également le samedi de 16h à 17h, Mais il n'y en a pas que pour les enfants, le samedi de 15h à 16h un atelier d'apprentissage du jonglage 3 balles sera spécifiquement réservé aux adultes.

Le dimanche, les ateliers pour tous auront lieu entre 10h-12h et 14h-15h.

En ce qui concerne les spectacles,

Le samedi à 20h au Studio aura lieu une soirée cabaret composée d'une suite de numéros courts explorant différentes facettes de la jonglerie. Elle sera suivie d'une démonstration de jonglerie enflammée.

Le dimanche, sur la place des Canadiens à 16h, il y aura 2 spectacles tout public.

## HALTE AUX TONDEUSES ET OUTILS BRUYANTS !

Mêmes les tondeuses, ces bolides autotractés,  
Ont besoin de repos les dimanches et jours fériés,  
Dans leur cabanon, laissons les tranquilles et coites,  
Le temps, pour les voisins, d'une sieste benoite !



Rappel des règles de bonne conduite: article 5 de l'arrêté préfectoral du 16-01-97 relatif à la lutte contre le bruit précisant la période d'utilisation des appareils dont la sonorité est gênante :

- SEMAINE : 8 h 30 à 12 h 00 - 14 h 30 à 19 h 30
- SAMEDI : 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 19 h 00
- DIMANCHE et FERIES : 10 h 00 à 12 h 00.

## Sensibus



CAEN, le 29 Mars 2018

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le département du Calvados engage une réflexion de grande ampleur sur les aides techniques possibles pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Dans le cadre de la conférence des financeurs, un projet « Sensibus Calvados - Le bus du Bien vieillir » a été validé. Il présentera de manière interactive aux personnes âgées, sur les marchés hebdomadaires d'us communs, sur les pôles de santé et sur divers événements, les aides techniques pouvant être mises en place à leur domicile.



Ce bus est spécialement aménagé en 3 espaces distincts : une cuisine, une salle de bain, et une chambre, afin d'expliquer, en conditions réelles, ces aides techniques. Des ergothérapeutes francs également par la conférence des financeurs seront à bord du bus pour présenter les produits et donner les informations adéquates.

M. Steven BERTHELE, de l'Association RETROELS, est en charge de projet et doit vous contacter pour organiser au mieux les tournées du SENSIBUS sur tout le département.

Nous vous remercions à cet effet de lui réserver le meilleur accueil afin de faciliter son itinéraire et si vous souhaitez le contacter directement voici les coordonnées :

Téléphone : 07.67.40.26.55.

Mail : [sensibus14@gmail.com](mailto:sensibus14@gmail.com)

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée

*Yves-Lucien DUPONT*  
Président du Département du Calvados

*Sylvie LENOIRICHEL*  
Présidente de la Commission Autonomie et Handicap

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ  
Direction de l'autonomie, dépendance, handicap, santé publique  
Service planification, animation et prévention - BP 17, 14034 Caen Cedex 04  
Tel : 02 31 92 74 12 - Fax : 02 31 92 18 18



Mairie de Rosel  
6 rue Boulay  
14740 ROSEL  
France

Courrier électronique de la mairie

[mairie-rosel@wanadoo.fr](mailto:mairie-rosel@wanadoo.fr)

Site internet de la mairie

[www.rosel.fr](http://www.rosel.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie de Rosel

**Lundi** : 16 h à 19 h 30

**Jeudi** : 09 h 30 à 12 h

**Samedi** : 09 h 30 à 11 h : permanence des élus SANS secrétariat.



**Dimanche 22 septembre à 17 heures** : concert « Etre sa voix » à l'église de Rosel.

**Dimanche 21 octobre 2018** : repas des anciens.